

qui éviteront aux mineurs de mourir prématurément de la silicose ou du cancer des poumons, par l'imposition de règles de sécurité dans notre industrie de la construction etc. Nous pouvons sauver beaucoup plus de vies par d'autres méthodes que la peine capitale.

On assiste à une augmentation du nombre de tous les crimes violents. La plupart d'entre eux augmentent plus rapidement que les meurtres. Évidemment, nous ne proposons pas la peine capitale pour coups et blessures. Je crois à la justice et à l'observation de la loi et au maintien de l'intégrité de nos forces policières. Il y a un secteur dans ma circonscription où les femmes et les enfants ont peur de sortir après la tombée de la nuit. Un individu a été accusé d'agression à trois différentes reprises. Chaque fois il a été condamné avec sursis. Il craint si peu la police maintenant qu'il s'en moque ouvertement et tourne les lois en dérision.

Je pense que nos tribunaux devraient encourager davantage la police surtout lorsque les preuves sont écrasantes. C'est bien de laisser un homme s'en sortir une fois avec le sursis. Très souvent, il n'en faut pas plus. Pourtant, lorsque le même individu récidive je crois qu'il devrait être mis à l'écart de la société pour un certain temps. Je dois dire aussi qu'un peu plus d'attention devrait être apportée à la nomination des juges. Il faudrait tenir compte de la valeur plutôt que de l'affiliation politique. Il deviendrait alors possible peut-être d'avoir un peu plus d'uniformité dans l'application de nos lois.

Quelqu'un à la Chambre a rappelé aujourd'hui que nous vivions dans une société tolérante. C'est parce que les parents sont tolérants et que les institutions le sont aussi. Nous vivons à une époque de violence. Je voudrais donner comme exemple ce qui est arrivé il y a plusieurs mois lors d'un match de hockey entre Portage-la-Prairie et Humboldt. C'était durant les séries de la ligue junior de hockey, qui se disputait la coupe du centenaire. L'équipe de Humboldt s'est retirée à cause de l'excès de violence. Un de ses joueurs a été gravement estropié à Portage-la-Prairie. Peut-être ne pourra-t-il plus jamais jouer. Des joueurs ont été frappés et blessés sur la patinoire. Il semble que les joueurs de l'équipe adverse aient provoqué la bagarre. L'Association canadienne de hockey amateur a réprimandé l'entraîneur et les joueurs de l'équipe de Humboldt pour s'être retirée de cette série.

Notre sport national est un exemple de violence légalisée. Je pense que dans le cas du hockey et dans bien d'autres situations, il devrait y avoir des lois pour protéger les gens, participants ou spectateurs. Tout joueur de hockey responsable de violence devrait être traduit en justice. C'est une décision difficile à prendre pour de nombreux députés. Beaucoup ont entrepris des sondages dans leurs circonscriptions. Ce n'est pas mon cas, mais j'ai reçu une abondante correspondance. Heureusement, mon choix sera beaucoup plus facile que celui de beaucoup de députés. A peu près 60 p. 100 de mes correspondants sont essentiellement en faveur du bill C-2. Ils insistent seulement, à l'instar du député d'Ontario (M. Cafik), pour que la peine soit bel et bien l'emprisonnement à vie. Après avoir délibérément commis un meurtre, personne ne devrait être libéré sous condition après six ou sept ans. Mes correspondants estiment que l'emprisonnement à vie devrait durer au moins 20, 25 ou 30 ans. Ils sont également d'avis que la Commission des libérations conditionnelles devrait être plus prudente avant de libérer un meurtrier. Ils ont exprimé certaines réserves au sujet des congés accordés à un prétendu meurtrier après quelques mois d'emprisonnement.

### *Peine capitale*

Beaucoup de nos concitoyens s'inquiètent de ce que l'administration de la justice ne soit pas toujours ce qu'elle devrait être. Je veux bien que l'on ait un système pénitentiaire humanitaire et que l'on accorde des congés à certains meurtriers. Je crois également à la resocialisation de ceux qui ont commis des délits contre la société. Pourtant, nous avons la lourde tâche de protéger nos concitoyens.

**M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta):** Monsieur l'Orateur, beaucoup de ceux qui ont déjà parlé au cours du présent débat ont fait remarquer qu'à ce stade la majorité des députés ont déjà fait leur choix, et il est peu probable que leur attitude vienne à changer, même à la suite du discours le plus éloquent. Je pense que c'est probablement vrai, mais j'espère que beaucoup de députés écouteront les discours, qui pourront peut-être éclairer certains indécis.

Pendant ma campagne électorale, j'ai dit à mes commettants que j'appuierais l'abolition de la peine capitale. Après les élections, et avant l'ouverture de la Chambre, j'ai fait de longues recherches sur cette question parce que je savais qu'elle viendrait sur la tapis. J'ai lu de nombreux ouvrages, j'ai interviewé de nombreux détenus de nos pénitenciers fédéraux et, à la suite de ces recherches, j'ai changé d'avis.

Je vous indiquerai dans quelques instants, monsieur l'Orateur, certaines des raisons qui m'ont fait changer d'avis mais je ne m'acquitterais pas de mes devoirs en tant que député si je ne m'estimais pas préoccupé de voir le gouvernement présenter ce bill à la Chambre comme bill prioritaire quand nous avons encore 500,000 personnes en chômage, et que de nombreux pensionnés de la vieillesse et d'autres personnes touchant des revenus fixes éprouvent des difficultés par suite de l'augmentation du coût de la vie de mois en mois. Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement présente ce bill. Pourquoi dire cela? Depuis que le gouvernement Trudeau a été élu pour la première fois en 1968, la peine de mort a été abolie. Personne n'a été pendu depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir, aussi, pourquoi tant se presser de présenter ce bill? Je dis que le gouvernement perd son temps. Il devrait s'occuper de programmes constructifs pour freiner le chômage et l'inflation qui ont atteint un niveau élevé. Où est son plan d'urgence pour le contrôle des prix et des revenus?

Je désire maintenant revenir sur certaines des raisons qui d'un partisan de l'abolition de la peine de mort ont fait de moi un partisan de son maintien. Il ne faut pas oublier que, lorsque nous parlons des criminels dans les pénitenciers fédéraux, nous parlons seulement d'environ 1/30 p. 100 de toute la population du Canada. Il me semble étrange que la Chambre passe tant de temps à étudier la peine de mort et la réforme de la liberté sous condition alors que cela ne concerne que 1/30 p. 100 de tous les Canadiens. Je pense qu'il est temps de serrer la vis un peu plus à ces gens qui ne peuvent vivre suivant les règles de notre société et de penser davantage au 99 29/30 p. 100 des gens qui ne se trouvent pas dans nos pénitenciers.

● (1630)

Lorsque nous parlons de la peine capitale, nous ne parlons pas de pendre chaque meurtrier. Nous parlons du criminel endurci qui prémédite son crime et décide de tuer quelqu'un. Voilà l'homme dont nous parlons. Nous ne parlons pas de celui qui commet un meurtre sous le coup de la passion, ni du fou. Nous parlons du criminel endurci, qui trompe le public, viole les lois pour gagner sa vie, qui n'a pas l'intention de changer et qui considère le meurtre